

Histoire de Sanzey



C'est quelque part en Meurthe-et-Moselle, aux abords de la *forêt de la Reine*, enclavé au cœur des champs cultivés, que se dévoile Sanzey ¹ à ceux qui passent sur l'une des rares routes qui y mène. Petit village qui, selon la légende obtint son nom de l'archange saint Michel en mémoire d'un ermite qui aurait vécu quelques années sur les bords des étangs. Et rien d'exceptionnel n'apparaît, un bourg comme des centaines et des milliers d'autres, puis le voyageur poursuit sa route oubliant parfois le nom même du lieu qu'il vient de traverser. Il faut dire que c'est seulement vers la fin du XIX^e siècle que quelqu'un s'intéressa à l'histoire de Sanzey, alors que, jusque-là, les habitants ignoraient tout ou presque de leur village.

Suivant l'étude de M. Authelin effectuée pendant les années 1870 et mes propres recherches, je vais donner à travers ces lignes l'histoire de Sanzey (Logan MATHIOT).

1. Le village porta de nombreux noms durant son existence : *Sansey, Sanzeyum, Senzey, Sanzeium, Sanzé, Sanzei, Sanzé-Lez-Ménil-La-Tour*

I Ce que les fouilles de M. Authelin nous disent de Sanzey durant la préhistoire et l'antiquité

Quelques vestiges de constructions retrouvés sur de nombreux lieux-dits de Sanzey, peuvent laisser imaginer qu'en des temps assez reculés, durant la préhistoire, des populations éalisaient déjà domicile en ces lieux. M. Authelin ² fit des fouilles sur certains de ces lieux-dits et deux en particulier dévoilèrent des secrets. Tout d'abord, il y a les *Noires-Terres* à un peu plus d'une centaine de mètres au sud du village actuel, et les *Forges*, non loin du *Bois de Sanzey* et de l'étang du *Neuf-Moulin*, dont j'aurai l'occasion de parler plus loin.

Les *Noires-Terres* ont fourni beaucoup d'outils datant de l'âge de pierre, des haches, des pointes de flèches et des amulettes en silex et serpentine. Puis, venant d'une époque plus rapprochée que l'on pourrait placer pendant la haute antiquité, des monnaies gauloises, du peuple des Leuques, des lames en bronze et énormément de poterie. Ainsi, la découverte d'objets datant d'époques différentes sur le même lieu, laisse naturellement penser que c'est aux *Noires-Terres* que la première agglomération, ou tout du moins le premier regroupement d'habitants, s'était installé. Et cela bien avant l'époque de l'occupation romaines. Et toujours durant les fouilles, des restes de l'époque romaine furent, à leur tour, découverts, notamment de nombreuses monnaies frappées à Trèves de Claude (11 av JC - 54), Marc Aurèle (121-180) ou encore Constantin (272-337), quelques fibules, de la poterie. Des vestiges de fondations de villas très intéressantes apparurent.

« Sanzey, rapporte la tradition, était aux *Noires-Terres* du temps des Romains ». Les fouilles semblent parfaitement confirmer cela et ce qui avait été avancé plus haut, c'est en effet bien sur ce lieu-dit que s'est érigé le berceau du premier village. Peut-être était-ce là que logeraient plus tard les ouvriers des forges. D'ailleurs le nom même de *Noires-Terres* est assez évocateur : la présence d'amas de scories témoigne de la transformation du minerai de fer sur place grâce au charbon de bois. Enfin quelques autres habitations parsemaient l'autre côté du Terrouin, au lieu-dit des *Petit Ban* plus à l'ouest. Un ensemble de petits chemins

reliaient l'ensemble, des *Noires-Terres* aux *Forges*, et aux étangs environnants, puisque la Woèvre en regorge.

Quant aux *Forges*, elles semblent être contemporaines de l'occupation romaine et le minerai utilisé proviendrait d'un gisement situé aux alentours de Rogéville (à environ 15 km de Sanzey). Sur l'un des emplacements d'une forge près du *Bois de Sanzey*, les fouilles, toujours orchestrées par M. Authelin, ont permis de mettre au jour les ruines d'un atrium, pièce principale d'une villa romaine, et des hypocaustes, qui étaient le système de chauffage des habitations, ainsi qu'un pavé avec des fragments de peintures bleue, verte et rouge. Mais le bois ayant recouvert les ruines, cela rendait difficiles des recherches plus importantes et dès lors aucune autre n'eut lieu, même si l'importance des ruines était grande.

D'ailleurs, de cette époque demeure une tradition curieuse, dont il m'a été impossible de vérifier la véracité, mais qu'il semble intéressant de rapporter : « *Du temps que le village de Sanzey était aux Noires-Terres, les Romains avaient un lieu de rendez-vous entre l'étang Véry et l'étang des Sureaux ; le dernier arrivé était mis à mort par ses compagnons.* » À l'endroit indiqué, il y a trois tertres alignés ressemblant à des tumuli.

Quelques autres ruines sur Sanzey furent découvertes, notamment une voie romaine. Et les alentours furent également riches en trouvailles, car à Ménil-La-Tour et Royaumeix d'autres villas furent mises au jour. C'est d'ailleurs à Royaumeix que se situe la plus remarquable d'entre elles. Tout l'ensemble permet de croire que la région devait sans doute être très habitée et animée en cette époque reculée.

Des périodes préhistorique et romaine, voilà tout ce qu'il est possible de dire sur Sanzey et la quasi-totalité des connaissances, en l'absence de mentions par des inscriptions est basée sur les recherches archéologiques de M. Authelin effectuées à la fin des années 1870.

II Forêt de la Reine

Une vaste forêt s'étend à perte de vue aux alentours de Sanzey où jadis les forges demeuraient. À l'époque mérovingienne, les rois d'Austrasie

2. Référence à son : *Notice sur le village de Sanzey*

furent attirés par les restes des villas romaines et leur confort, ainsi que par la chasse dans la *forêt de la Reine*, et c'est d'une demeure royale qu'il s'était faite édifier que vient le nom du village de Royaumeix « *regia mansio* ». Par ailleurs, la tradition veut que la *forêt de la Reine* tienne son nom de la reine Brunehaut. Mais ensuite c'est sous le nom de *Foresta regia Ermandia* qu'elle est désignée au Moyen Âge ; il s'agirait probablement de la reine Ermengarde, épouse de Louis le Débonnaire (778-840).

La forêt et la plaine de la Woèvre sont parsemées de nombreux étangs. Et, à la fin du XIX^e siècle, presque l'ensemble des étangs (Gevanneau, Véry, Surreaux et Neuf-Moulin) étaient cultivés ou convertis en prairie. Aujourd'hui, seul l'étang de Gevanneau n'est pas en eau, mais son emplacement, formant une petite cuvette, est encore visible.

III Lieux et monuments

Le château :

Il y a eu, dit-on, un château ayant surplombé le village médiéval et c'est Augustin Calmet dans son ouvrage, *Histoire de la Lorraine*, qui le rapporte : « *Celui de Sanzey autrefois considérable & nommé le Château Sanzey aux bois, il n'en reste que l'enceinte & les fossés. Il était situé à la queue d'un Etang appelé le Neuf-Moulin proche de Sanzey. On chantait autrefois à Sanzey une chanson avec le refrain, Vive la guerre au Château de Sanzey-aux-bois* ».

Les tuileries :



Les habitants tenaient leurs ressources du dur labour de terres marécageuses, de la vente des poissons des étangs et du bois de la forêt se trouvant aux alentours du village, mais c'est avant

tout la tuilerie qui apportait un peu de richesse au village.

La tuilerie écoulait ses produits jusqu'à Rogéville, Villers ou encore Dieulouard, où ils étaient justement estimés. On y trouvait également la fabrique de brique et de tuyaux de drainage. De plus, autrefois, le village avait pour originalité de posséder une seconde tuilerie, qu'on nommait tuilerie du bas, proche de l'étang du *Neuf-Moulin*, mais il est impossible de préciser l'époque exacte de création de celle-ci.

Léonval :

Un autre lieu-dit de Sanzey mérite qu'on s'y intéresse, il s'agit de la ferme de *Léonval*, qui fut un fief érigé durant l'été 1736 par un décret émanant de la duchesse régente de Lorraine (Elisabeth-Charlotte d'Orléans, dite "Mademoiselle" et veuve du duc de Lorraine Léopold I^{er}), confirmé par un second décret du duc le 7 août de cette même année. Il est ainsi accordé à Monsieur Noël, 323 arpents de bois avec permission de le défricher et de le convertir en prairie moyennant un franc par arpent. Ce fut avantageux pour le domaine car le bois détérioré et continuellement dégradé fut entretenu. Ainsi *Léon* est-il une anagramme de Noël. Enfin le 13 décembre 1749, le roi Stanislas accorda à Monsieur Noël le droit de vaine pâture dans la *forêt de la Reine*, pour le troupeau du fief contre un cens de 20 livres par an.

L'église :

Le 20 Septembre 1850, on trouve trace d'un décret du Président de la République Louis-Napoléon Bonaparte (contresigné par le Ministre des Finances Achille Fould) qui autorise la commune de Sanzey (Meurthe) à défricher les bois qui lui appartiennent dont la contenance est de vingt-six hectares et vingt-sept ares. Cela semble coïncider avec la construction de l'église actuelle datant de 1852 ; en effet il fut toujours dit que le bois de Sanzey avait été défriché pour la construction de l'église, notamment de la toiture. L'église fut construite sur le modèle de celles du XVII^e siècle, c'est l'une des dernières églises-granges. En comparant son plan avec celui de l'ancienne église qu'elle remplaça, on voit une similitude entre les deux édifices, la nouvelle étant surtout beaucoup plus grande. Tout ce que possède l'église tient de la générosité des curés et paroissiens. Par exemple

les bancs furent offerts en 1900 par M. Lemoy et son épouse. On y trouve encore, à l'intérieur, le confessionnal classé datant du XII^e siècle.

Enfin, la particularité de l'église de Sanzey vient de l'un de ses vitraux qui fait office de mémoire pour les «Morts pour la France». En effet le village est dépourvu de monument aux morts.

IV Sanzey et les guerres

Les différentes guerres :

Après la chute de l'Empire romain d'Occident en 476 et durant plusieurs siècles, vient une période obscure marquée par les invasions barbares et leurs nombreuses destructions. C'est de cette période que remonterait la ruine des habitations de la *Forêt de la Reine*, achevée vers le IX-XI^e siècles par les Hongrois et Normands qui pillèrent Toul et dévastèrent la région.

Puis vinrent différentes guerres funestes à la Lorraine, dont la guerre de Trente Ans, et Sanzey sera très durement touché. On dit le village détruit, ruiné et sans habitants, comme semble l'attester la note suivante des comptes du receveur de Gondreville pour l'année 1657 : « *Le comptable ne fait recette de 25 minottes d'avoine que les habitants de Sanzey doivent pour le droit de gerbage lorsque toutes leurs terres sont ensemencées, mais comme ils n'ont ni chevaux ni ânes et qu'il n'y a rien eu de semé l'an du présent compte, pour autant que le dit village est tout désert et ruiné, il y a aucuns habitants, étant tous morts et les autres réfugiés dans Toul* ».

Les deux Guerres Mondiales marquèrent Sanzey durant la première moitié du siècle. Sanzey fit office de village garnison. En effet plusieurs corps d'armées y séjournèrent durant la Grande Guerre, et, dans *Les carnets du sergent Fourrier : souvenir de la Grande Guerre*, on y décrit Sanzey comme étant un « *gros bourg sans caractère où il n'y a rien à acheter et dont les rues sont pleines de boue et de fumier* ». Un avion ennemi tomba près de Sanzey.



Durant la Seconde Guerre Mondiale, le village fut occupé et de nombreuses archives de la mairie furent perdues à ce moment. Depuis le village ne retrouva jamais sa population d'antan, oscillant aux alentours de 140 habitants, alors qu'autrefois il compta régulièrement plus de 220 habitants.

La période révolutionnaire :

En septembre 1790, le syndic de la commune rassembla tous les habitants comme cela se pratiquait régulièrement jadis, pour donner lecture publique de toutes les contraventions et délits commis dans l'année sur le territoire de la commune, et adresser des réprimandes aux délinquants. Tous les habitants devaient y assister, sous peine d'une forte amende. Il semblerait que cela soit la dernière fois que ces plaids annaux eurent lieu. Un peu plus tard, vient la copie du serment prêté à la Constitution par l'abbé Moublet, curé de Sanzey : il reconnaît que la souveraineté nationale réside dans l'universalité des citoyens.

V Le pouvoir spirituel

On lit dans l'état du temporel des paroisses (1708) : « *Le patronage de la cure de Sanzey appartient à l'abbaye de Riéval. La seigneurie est à S.A.R (le duc) en haute, moyenne et basse justice. Les causes en première instance sont portées à la prévôté de Gondreville et par appel au bailliage de Nancy. Il y a un maire chargé de recevoir et de faire exécuter les ordres du prince. La communauté est composée de 18 ménages* ».

La mention de l'abbaye de Riéval dans cet extrait permet d'en venir au spirituel du village de Sanzey. Il dépendait du diocèse de Toul mais d'une manière tout à fait particulière. En effet, c'était l'abbé des Prémontrés de Riéval qui avait juridiction sur la cure en vertu d'une concession de l'évêque de Toul. L'abbé nommait à la cure de Sanzey un religieux de son abbaye lequel habitait le presbytère avec deux frères lais. Il portait le nom de prier-curé de Sanzey, titre que l'on retrouve régulièrement dans les archives. Le bénéfice ou bouvrot³ de la cure était considérable.

3. Terme particulièrement employé en Lorraine désignant le revenu d'une cure et désigne l'ensemble des biens dont le curé avait la jouissance et qu'il devait également administrer.

Albert Marion :

Il est impossible de ne pas parler du plus éminent curé de Sanzey, Albert Marion, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontrés, prieur-curé de Sanzey, diocèse de Toul, entre 1712 et 1750. Comme M. Authelin dans sa *Notice sur le village de Sanzey*, mentionnons Albert Marion à travers deux extraits où il fait preuve de son énergie et de son érudition.

Tout d'abord l'abbé Guillaume dans son *Histoire de l'évêché de Toul* : « Le 28 octobre 1685, naquit à Hattonchâtel, Albert Marion, qui, après avoir fait ses humanités à l'Université de Pont-à-Mousson, prit l'habit de prémontré à l'âge de 15 ans, dans cette même ville. Après avoir été procureur dans l'abbaye de Riéval, il devint curé de Sanzey en 1712. Il se fit connaître, en 1721, à son évêque à l'occasion d'une question alors agitée : savoir si par les indulgences du jubilé, toutes les peines, déterminées par les saints canons, sont remises ou seulement le reste de la pénitence que le pécheur ne peut accomplir eu égard à la durée de vie. Il travailla aussi sur la juridiction de ses supérieurs hiérarchiques et sur la sanctification du dimanche : Est-il de précepte divin et ecclésiastique de s'abstenir des œuvres serviles le dimanche ? Il mourut en 1750 ».

Et enfin Digot, dans son *Histoire de Lorraine* où il fait connaître les hommes qui ont illustré le règne de Stanislas, «... Et le père Albert Marion de Hattonchâtel qui a laissé des ouvrages sur le droit canonique, considéré principalement dans ses applications à la règle de saint Norbert »⁴.

C'est à travers son ouvrage *L'abbé régulier sacré évêque in partibus infidelium, ou traité dans lequel on examine l'état d'un abbé régulier après sa consécration épiscopale*, imprimé à Luxembourg en 1739, qu'il y développe sa propre vision. Il convertit également plusieurs familles calvinistes.

VI Sanzey et les Seigneurs

C'est en 1179 que Sanzey est nommé à son emplacement actuel, révélant ainsi l'ancienneté de ce village, mention dont on ne peut apprendre plus. Et, ce n'est qu'au XIII^e siècle qu'il est possible de reprendre l'histoire de Sanzey car le village va se trouver au milieu d'un conflit entre Henri II (comte

de Bar entre 1214-1239) et Eudes de Sorcy, alors évêque de Toul. L'un des démêlés semble avoir lieu à propos de la création de la « *neuve ville que l'ont dit Sanzey* » par le comte de Bar ; celui-ci décida, pour clôturer le conflit, d'en donner la moitié à Eudes de Sorcy en 1224. En effet, les défrichements rendus nécessaires par l'accroissement de la population ont donné lieu au XII^e siècle à la création de nombreuses villes neuves, dont Sanzey. Et les habitants sont les seuls à porter le nom de *Borjois*, dans le polyptyque.

Roger de Mercy, successeur d'Eudes de Sorcy à l'évêché de Toul, échangea par la suite la moitié de la neuve-ville contre des biens que possédait Geoffroi II d'Apremont dans les villages de Bouvron, Lagny, Lucey et Royaumeix. Gilles de Sorcy, autre évêque de Toul, resta, comme ses prédécesseurs, méfiant quant à la création de neuve-ville, car il en imposa l'interdiction à quelques uns de ses vassaux.

En 1280, on trouve des lettres de reprises de Mathieu de Tremblecourt, où Sanzey est mentionné comme fief appartenant à sa famille : « *Reconnaît tenir en fief et hommage de Messire Joffroi d'Aspremont, la moitié de toute la ville et du ban de Sanzey, situé entre les bois du Mesnil et de Weivre (54) et tout ce que Simon son père tenait au ban d'Ansauville (55)* ».

Puis, en 1299, Sanzey se retrouve de nouveau au cœur d'un échange, puisque Geoffroi III d'Apremont céda ce qu'il possédait dans certains villages du temporel épiscopal en échange des revenus que Jean de Sierck, évêque de Toul tirait du village. À cette époque, Sanzey dépendait de la baronnie d'Apremont et, comme Liverdun, le village bénéficiait d'un finage avantageux.

Il fut réuni, en 1366, à la baronnie de Gondreville. Durant le période lorraine, Sanzey, bien que proche de Toul, ne dépendait pas pour le temporel de l'évêque mais du duc de Lorraine.

Jeanne de Noviant, par son mariage avec Pierre de Haraucourt, devint héritière des seigneuries de Noviant et Tremblecourt et des nombreux fiefs qui en dépendaient, dont Sanzey.

C'est au mois de mai 1436 que l'on croise à nouveau Sanzey, dans un contrat passé entre Hugues d'Autel, seigneur d'Apremont, et Thomas de Duguy à qui il accorde la somme de 200 florins, pour laquelle il lui engage ce qu'il a au village. Au cours de cette période, on assiste à un renforcement

4. Saint chrétien du XII^e siècle, fondateur des Prémontrés.

de la seigneurie ; les prières annuelles prennent le nom de taille, même dans les villes qui bénéficiaient de la loi de Beaumont ⁵, comme Sanzey.

En 1574, existence d'un titre relatif à l'usage de la vaine pâture dans les forêts et étangs de la Reine, qui sera confirmé par lettres patentes du 29 mars 1582, par Charles III, duc de Lorraine. Et les habitants d'Ansauville, se sentant lésés par ces lettres délivrées aux habitants de Sanzey, en obtinrent aussi, à leur tour, en 1583. Elles confirmaient les droits des habitants des deux villages. À partir de décembre 1608, les habitants de Sanzey jouissaient aussi du droit de pâturage dans la prairie des Nouveaux-Prés et ce en échange d'une redevance en avoine par tête de bétail.

Il est possible d'établir pour cette époque certaines des redevances que devaient les habitants du village au duc de Lorraine. À chaque Saint-Remy, ils devaient une taille de 25 francs, des taxes à cause des fours, et une redevance appelée la vouerie, pour laquelle chaque ménage devait s'acquitter de la somme de 9 deniers.

Le 26 Juillet 1720, l'ensemble des terres, de la haute, moyenne et basse justice de Sanzey, furent laissés par acensement à Charles, baron de Parisot et de Bernécourt, colonel de cavalerie pour le duc Léopold.

Et c'est de cette famille que Sanzey tient son héraldique, qui représente les armes de la famille Parisot et de Bernécourt : *Ecartelé : aux 1^{er} et 4^e d'or, à l'aigle de sable ; aux 2^e et 3^e d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois glands versés de sinople, deux en chef et un en pointe.*



VII Sanzey à travers quelques anecdotes

Le XVII^e siècle est marqué par trois anecdotes.

En 1625 une femme de Sanzey portant le nom de Cumine est brûlée comme sorcière. Un conflit éclate entre le maire et le curé qui ne cessait de s'insulter et, en 1639, une plainte du curé, Toussaint Barrat, qui s'était fait voler et violenter par des brigands qui trouvèrent refuge à Velaines et dans les forêts avoisinantes.

Un acte de décès, vers 1700, rapporte, comme c'était encore le cas au XIX^e siècle, que les habitants d'Auvergne venaient tous les hivers travailler comme bûcherons dans la *forêt la Reine*.

Notons la visite du président français Raymond Poincaré en 1915 au village. Et toujours au début du XX^e siècle, un meurtre à la ferme dite de *La Migoterie*. C'est également au début de ce siècle que fut « modernisé » le village, par des canalisations et des trottoirs, et l'interdiction de stocker le fumier devant les maisons.

C'est donc, au commencement du XXI^e siècle que je laisse en pointillé l'histoire de Sanzey...

Logan MATHIOT, 24 ans

5. Charte de la fin du XII^e siècle libérant la localité de toute servilité envers le seigneur du lieu.